

**Les mois sacrés en islam** P.4

# La Preuve

"... et voilà la religion de droiture..."

*Mensuel islamique d'information générale paraissant au Burkina Faso*

Prix unique : 300 Frs CFA

N°027

Janvier 2010

**RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE**

**La solution par l'islam !** P.6



**Le Mouridisme :  
force politique  
ou mouvement  
religieux ?** P.7

**Ces fins  
d'année  
qui nous  
éprouvent** P.2

**HADJ 2009  
Qui gagne  
quoi?** P.11

**Le mariage mixte en question** P.13

## Ces fins d'année qui nous éprouvent

**O**uf ! Les fameuses fêtes de fin d'année sont maintenant passées. Mais à quel prix ? En plus du décompte macabre des accidents mortels qui s'est encore fait, cette fin d'année n'a pas dérogé à la règle : l'alcool a fait des ravages, on a commis le péché du sexe à grande échelle... Et à observer le comportement excessif et démesuré de certains, c'était comme s'il n'y aurait plus de vie après. En effet dans une insouciance totale, on répète ce rituel des dépenses farineuses, des apparences trompeuses et du dénie de certaines valeurs. Même pour de nombreux musulmans qui ont vécu ou subi ces moments de désobéissance et de tourmens, ce ne fut certainement pas sans dominer sur leur foi. Et c'est comme cela depuis maintenant plusieurs années. Ce constat pose encore en passant, avec acuité les espaces de distraction pour les musulmans.

En fait, qu'il y ait ou pas des espaces de divertissement licites aménagés pour les musulmans, se laisser entraîner dans la boulimie des péchés de fin d'année ne saurait en aucune façon être une excuse. En attendant que de façon collective nous trouvions ensemble les alternatives pertinentes, utiles et opportunes, il faut que chacun accepte les limites tracées par l'islam sur notre com-

portement dans ces occasions d'égarement. Parce que nous savons que la majorité des musulmans agissant ainsi n'ignorent certainement pas les enseignements de leur foi en la matière.

On veut juste faire comme les autres pour ne pas se sentir isolé ou se faire taxer de tous ces vocables impropres et inappropriés. Mais la foi musulmane est avant tout résistance comme nous l'ont appris les premiers musulmans ayant vécu dans une Mecque plus hostile que notre environnement actuel. En outre, il faut que nous ayons une haute estime des valeurs morales que nous portons et au sujet desquelles nous ne pouvons faire de concession quelconque. Dans la différence, soyons fiers de notre identité sans dénigrer celle des autres. On n'est pas forcément bien quand on veut à tout prix contenter les autres en renier sa propre personnalité. C'est plutôt le signe évident d'une faiblesse et d'un manque certain de repère.

Ces fêtes de fin d'année ne nous concernent pas. Il n'y a donc pas de raison que nous nous laissons embarquer dans un effet de mode au point de nous approprier ces fêtes et de faire dans l'excès de zèle plus que les concernées. Pourquoi vouloir franchir les barrières que l'Ommissicent a dressées entre nous et ceux qui ne portent pas la même foi que nous ? C'est simplement de

la désobéissance et il faut que l'on fasse retour vers Dieu.

Ce n'est certainement pas simple de rester stoïque face à cette euphorie enivrante surtout qu'il faut reconnaître que la masse des musulmans de notre pays ne mesurent pas très bien le précieux trésor qu'ils détiennent : la foi. En plus, nous ne sommes pas aidés par l'Etat qui institutionnalise de plus en plus la fête de Noël et de la Saint sylvestre comme des fêtes nationales. Sinon comment justifie-t-on ces arbres de Noël qui poussent partout dans les administrations publiques au profit des enfants ? En attendant que l'on corrige cette situation, il appartient à chaque musulman d'adopter un comportement exemplaire face à cette épreuve. ■

La Rédaction

### La Preuve

Révisé de déclaration  
N° 18629CA-GIROUAPPE  
du 27 juillet 2007  
ISSN 0796-8426  
Tél. 50 37 94 30  
Cell. 70 75 34 83

Email : preuve2007@yahoo.fr

Directeur de Publication

Mikailou Kéré

Secrétaire de rédaction

Sika GNESSE

Responsable commercial

Moussa BOUGMA

Mise en page et impression

Atelisse Barkina 50 39 93 10

Nombre de tirage

1000 exemplaires

# Preuve évidente

## Le sens de notre engagement

Par Yacoub Traoré

**L**es gens s'engagent de plus en plus pour diverses causes : humanitaires sociales, politiques... faisant preuve d'un grand dévouement. Bien entendu les musulmans aussi « militent » pour ainsi dire conformément aux injonctions coraniques : « *militiez pour Dieu comme cela se doit...* ». Cet engagement se fait dans un environnement tout particulier et a un sens réel qui dépasse l'altruisme. L'environnement de l'engagement du musulman est un monde de défi : l'incompréhension, le dénigrement de l'islam comme nouvel ennemi, la situation sociale peu reluisant des populations des régions musulmanes. Même l'environnement national réserve aux musulmans soucieux de s'engager dans le militantisme un travail titanesque. Mais la juste compréhension de cet environnement permet de comprendre

le sens réel de l'engagement, d'en fixer les objectifs

Au juste qu'est ce que s'engager en islam ? S'engager pour le musulman c'est d'abord un renoncement : renoncer à une partie de son temps, de sa personne, de son avoir pour servir Dieu et ses créatures par amour. C'est être réformateur sans être innovateur, c'est transformer son milieu pour qu'il soit meilleur. A ce propos, Dieu dit : *net averti tes parents les plus proches*» (C26V15), bien sûr en gardant toujours les pieds sur terre sans se croire illuminé. Nous répondons ainsi à plusieurs frères qui nous disent : *alà où je suis il n'y a rien de musulman*. Mais reforme donc ton milieu, rend visite aux malades, donne tes habits usagers aux démunis, prêche la purification, et l'hygiène dans la mosquée, consacre un jeudi soir à l'enseignement religieux pour les petits enfants musulmans...

S'engager c'est aussi s'imprégner de la spiritualité pour faire régner le pardon, l'humilité, la générosité, et la solidarité. Cette lutte ne peut aboutir que si on est soumis à Allah et qu'on le connaisse ; qu'on soit informé de lui comme le puissant, le sage, l'unique qui ne se partage avec rien. « *On ne peut pas faire un peu et laisser si on veut* ». L'engagement c'est le désintéressement aux biens mondains superflus, c'est la discipline et l'organisation, l'unité d'action, une conception saine de l'humanité, la fermeté, mais surtout, une vue pertinente des objectifs de l'islam.

Face à autant de défis, Allah le Sage a indiqué le chemin à suivre pour s'engager dans le travail islamique. Le saint coran en donne des caractéristiques dans la sourate 2, verset 149 et suivants. Il prévoit une direction à suivre symbolisée par la quibla, un guide pour enseigner et purifier (le prophète), une constitu-

tion et ses règles (le coran et la souna), un viatique (le zikr pour être avec Allah), une source inépuisable de soutien (la prière) et des épreuves comme test. Ce chemin est un cercle dont le point de départ et l'aboutissement est Allah. Le militantisme dans la religion ainsi compris, élève le croyant, le fait ressembler même en miniature à Yousouf (AS) ou aux jeunes de la caverne. Il peut contribuer à la société de la vertu et fait connaître Dieu sans besoin d'être violent ou partisan ou orgueilleux. Bien sûr, les récompenses en sont immenses, dont la guidance. S'engager dans des associations islamiques est un acte d'adoration, en connaître la finalité et les rouages est un effort inlassable, une quête de la vertu qu'Allah a promise : « *quant à ceux qui luttent pour notre cause, nous les guidons certes sur nos sentiers. Allah est en vérité avec les bienfaisants* » ■

### Sagesse du mois

**D**eux étudiants débattent avec véhémence sur le parvis de la faculté, au pied du drapeau. L'un d'eux dit : mais tu vois bien que c'est le vent qui bouge réellement et qui, dans son mouvement, fait claquer le drapeau. D'ailleurs ne dit-on pas, le pavillon claquer au vent ? L'autre répond : tu as tort. C'est le drapeau qui bouge. Puisque tu ne vois pas le vent, comment peux-tu en conclure que c'est lui qui agit sur le drapeau ? Le professeur de philosophie qui passait par là, surprit

la conversation animée de ses deux élèves et vint les voir en tirant sur sa pipe. Désolé d'ajouter à votre embarras messieurs, mais veuillez considérer l'argument suivant : c'est votre esprit qui claquer et qui bouge. Que veux dire par là le professeur ? Est-ce une réponse au problème des deux étudiants ? Oui. C'est même une profonde vérité morale : rien n'est tel que nous le voyons car c'est peut être notre esprit qui crée tout ce que nous voyons au moment même où nous le voyons. Ainsi, il n'y a d'autre réalité que nous-mêmes. Cette théorie

qui porte le nom de solipsisme, est doublement utile au sage : d'une part elle le prévient contre les apparences trompeuses ; d'autre part, elle lui indique un chemin vers la connaissance de soi. En effet, si la marque de mon esprit est sur toute chose (est tout chose), alors, étudier le réel revient à étudier mon être propre. « *La réalité n'est qu'un point de vue* » ■

## Les mois sacrés en islam

Par Cheick Albayan

**C**e 18 décembre 2009, la oumma islamique est entrée dans une nouvelle année du calendrier musulman : l'an 1431. En effet cette date est le 1<sup>er</sup> Muharram, le 1<sup>er</sup> mois de l'année Héjrienne qui en compte douze au total. A l'occasion de cet événement qui est passé presque inaperçu, nous allons aborder l'importance de certains mois de l'année qui occupent une place particulière dans la spiritualité musulmane.

Ces mois appelés mois sacrés ont été évoqués dans le coran par Dieu en ces termes : *«Le nombre des mois pour Dieu est douze dans le Livre de Dieu le jour où Il créa les cieux et la terre. Parmi eux quatre mois sont sacrés. Telle est la religion dans toute sa rectitude. N'y portez aucun tort à vous-même...»* C9V36 Et au prophète Mohammed (SAW) de nous donner plus de précision citant nommément ces mois dans un hadith rapporté par Al-Bukhârî et Mouslim d'après Abou Bakrata que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : *«Le temps a repris son cours tel qu'il était quand Allah créa les cieux et la terre : l'année*

*compte douze mois dont quatre mois sacrés ; les trois se succèdent et ont pour nom Dhoul-Qa'ada, Dhoul-Hijja et Mouharram et le quatrième Rajab qui est intercalé entre Joumâda et Cha'baane.»* Ce sont respectivement les 1<sup>er</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et le 7<sup>e</sup> mois.

Historiquement pendant ces mois, au temps de la Djahilia (l'obscurantisme), les arabes s'abstenaient de toute guerre ou des razzias au cours de ces mois. C'était des périodes de paix, de foire commerciale et de culte religieux. En outre, ces mois sont d'une grande valeur spirituelle par les mérites que Dieu accorde aux œuvres qui y sont accomplis, mais ils ont aussi été marqués par des grands événements de l'histoire de l'islam.

En effet, le 1<sup>er</sup> mois sacré, Muharram, correspond non seulement au nouvel an islamique mais aussi au 1<sup>er</sup> jour de l'Ilégire (ce jour a coïncidé avec le 16 juillet 622 de l'ère chrétienne) qui marqua le départ (l'émigration) de Muhammad (paix et salut sur lui) de la Mecque pour Médine, en 622.

En outre le 10<sup>e</sup> jour de Muharram est le jour d'Achoura qui évoque plusieurs événements historiques (entre autre c'est le jour où Nûh (Noé) fut

salué avec les croyants du déluge, et c'est le jour où Dieu donna la victoire à Moïse et aux fils d'Israël sur Pharaon et ses hommes... C'est un jour où le jeûne est méritoire. Il est très apprécié et préférable de se montrer généreux envers les gens de sa maison ce jour là. Il est méritoire aussi de jeûner le 9 et 10 Muharram. Le Prophète (paix sur lui) dit : *«Je compte sur Allah pour que le jeûne observé le jour d'Arafa expie les péchés commis pendant l'année précédente et l'année suivante et pour que le jeûne du jour d'Achoura expie les péchés commis pendant l'année précédente.»* (Rapporté par Mouslim) Dans le Hadith rapporté par Ibn 'Abbâs : quand le Prophète (paix et salut sur lui) jeûna le jour de 'Ashoua et recommanda de le jeûner, on lui dit : *«ô messager de Dieu, c'est un jour vénéré par les juifs et les chrétiens.»* Il dit alors : *«Si je suis encore vivant l'année prochaine, et si Dieu le veut, je jeûnerai aussi le 9<sup>e</sup>me de Muharram.»* Le Prophète (paix et salut sur lui) a dit par ailleurs : *«quiconque fait preuve de largesse (Wassa'a) à l'endroit de sa famille (envers les gens de sa maison) le jour d'Achoura, Allah lui accordera des largesses le*

*reste de l'année.»*

Il a été rapporté de façon authentique d'après le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) que le jeûne effectué pendant Mouharram est le meilleur après celui de ramadan. A ce propos, Abû Hourayra a dit : *«Le Messenger d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : «le meilleur jeûne après celui du ramadan est le jeûne effectué pendant le mois d'Allah Mouharram Et la meilleure prière faite après la prière obligatoire est celle effectuée dans la nuit»* (rapporté par Mouslim).

Quant au mois de ramadan, le 9<sup>e</sup> de l'année, il a consacré le début de la mission prophétique de Mohammed donc le début de la révélation du coran. La nuit de la valeur ou la nuit du destin est la nuit de la célébration de la révélation du Coran à Muhammad (paix et salut sur lui), une nuit équivalente à plus de mille mois dans son mérite. Elle a lieu dans la dernière décade du mois béni de ramadan. Le ramadan est aussi marqué par le jeûne, le quatrième pilier de l'islam. Ainsi, sa portée spirituelle est inestimable. Il a aussi marqué beaucoup d'événements historiques de l'islam que dont on ne saurait tout citer dans ces quelques lignes.

# Religion de vérité

Ensuite, Dhul-hidjja, le 12<sup>e</sup> mois est le mois du grand pèlerinage (hadj) à la Mecque. Les 10 premiers jours de ce mois sacré sont les jours où les actes sont les plus récompensés, Dieu a même juré dans le Coran (sourate Al-fajr) par ces 10 nuits.

Ibn 'Abbâs rapporte: «Le Prophète - Paix et salut d'Allah sur lui - a dit: «Il n'y a pas d'œuvres meilleures que celles faites en ces 10 jours.» Les Compagnons dirent: «Même pas le Jihâd ?» Il dit: «Même pas le Jihâd, sauf un homme qui sortirait risquant sa vie et ses biens et qui ne reviendrait avec rien (c'est à dire, qu'il y perdrait sa vie et sa fortune)»

Rapporté par Al-Bukhârî. Le 9<sup>e</sup>me jour du mois sacré Dhul-hidjja est le jour de la station de 'Arafât, le pilier le plus important du grand pèlerinage. Il est très méritoire de jeûner ce jour (pour les non pèlerins).

Le Prophète (paix et salut soient sur lui) dit: «Le jeûne observé le jour d'Arafâ expie les péchés commis pendant l'année précédente et l'année suivante et le jeûne du jour d'Achoura expie les péchés commis pendant l'année précédente.» (Rapporté par Mousliim)

Le 10<sup>e</sup> jour de Dhul-hidjja correspond à 'Id al-Adhâ, la fête du sacrifice. Cette grande fête est célébrée

dans tout le monde musulman et indique la fin du pèlerinage à la Mecque. C'est la date commémorative de l'acte de foi posé par Abraham en offrant en sacrifice son fils à Dieu.

Enfin l'événement phare du quatrième mois sacré, Radjab, est le voyage nocturne qui a eu lieu la 27<sup>e</sup> nuit du mois. Il correspond à l'événement miraculeux de Al-istrâ' et Al-mi'râj :

Al-istrâ', le voyage nocturne du Prophète Muhammad (paix et salut sur lui) qui l'a conduit de la Mecque à Jérusalem. Al-mi'râj : veut dire l'ascension du Prophète (paix et salut sur lui) jusqu'au «la limite du domaine des créatures» (Sidrat Al-Muntahâ).

Il s'agit donc du voyage nocturne de Muhammad (paix et salut sur lui) qui l'a conduit de la Mecque à Jérusalem d'où il s'est élevé dans les cieux : le Prophète parvient d'abord au 1<sup>er</sup> ciel de la lune et des étoiles où il salua au passage Adam, père du genre humain. Dans les six autres cieux, il rencontre ses pères spirituels et frères, les Prophètes, Noé, Yusuf, Moïse, Idriss et Jésus. Au 7<sup>e</sup> ciel il trouve l'ami de Dieu, Ibrahim Al-Khalil, à «Al-Beit Al-Ma'nur». Le Prophète est ensuite transporté vers le domaine de Dieu (Sidrat Al-Muntaha) qui est à la droite du Trône de Dieu et au-delà de laquelle personne ne sait ce qu'il y a.

Le Coran dit à ce sujet dans la Sourate An-najm : «Par l'étoile à son déclin, votre concitoyen ne s'égare et n'erre pas. Il ne parle pas selon son impulsion, ce qu'il relate est uniquement une révélation inspirée que lui a enseigné [L'Ange Gabriel] un être d'une force prodigieuse, doué de sagacité; c'est alors qu'il se montra sous sa forme réelle [angélique], alors qu'il était à l'horizon supérieur. Puis l'être s'approcha et demeura suspendu à la distance d'une portée d'arc ou moins encore. Dieu révéla ainsi à son serviteur ce qu'il révéla. Le cœur n'a pas menti en ce qu'il a vu. Le prendrez-vous à partie parce qu'il voit ? Et certes, il l'a vu une autre fois près du Lotus de la limite, non loin de l'asile paradisiaque. Lorsque le Lotus fut couvert par ce qui le couvre ! Le regard ne devia point et n'outrepassa point Des signes de Son seigneur, il vit les plus grands». C53V1-18

C'est dans cette nuit à l'endroit sublime que Dieu lui donna l'ordre d'exiger des croyants 50 prières par jour, réduites progressivement à cinq quotidiennes, mais comptées 50 prières en mérite... Ensuite le Prophète redescend sur Beit Al Maqdis (à Jérusalem), enfourche à nouveau la monture ailée et de là rentre à la Mecque.

Cet événement a eu lieu le

27 du mois de Radjab de l'année 620 (un an et demi avant l'hégire). L'événement se place après «L'Année du Chagrin» (619-620) ('âm Al-Iluzn) (en l'an 10 de la mission du Prophète) année au cours de laquelle le Prophète perdit ses meilleurs soutiens, son épouse Khadija, mère des croyants et son oncle et protecteur Abû Tâlib. Après avoir passé trois années d'exclusion et de reclusion durant lesquelles il a souffert de famine et de privations.

En somme, ces mois sacrés étant d'un grand mérite pour le culte qui y sont accomplis, il serait souhaitable que chaque fidèle musulman en profite car dans le train-train de vie quotidienne, les activités spirituelles sont très minimisées aux profits de la recherche des biens être de ce bas monde. Au moins quand ces périodes sacrées arrivent, profitons au maximum pour nous rattraper et avoir beaucoup de mérites. Toutes les œuvres culturelles peuvent être accomplies : les prières surérogatoires, le jeûne, lecture du coran, la charité, ihtikaf, la oumra... Que cette nouvelle année soit celle d'une ascension spirituelle et d'une revivification de la foi des croyants ! Qu'Allah facilite la réalisation de vœux les plus chers en cette année ■

## RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE

# La solution par l'islam !

Par Aris

**D**u 07 au 18 décembre dernier les dirigeants du monde entier se sont retrouvés à Copenhague au Danemark pour tenter de trouver une solution aux changements climatiques. Changement devenu très néfaste au vu des conséquences réelles que vit la planète entière. Ces dernières années ont fini de convaincre les habitants de la terre de la nécessité d'agir et tout de suite pour sauver leur habitat en péril. Les inondations, les sécheresses, la fonte des glaciers, les ouragans et les tsunamis sèment le terroir écologique à tous les niveaux. De vrais problèmes se posent ainsi à l'homme qui semble proposer de façon hypocrite de fausses solutions.

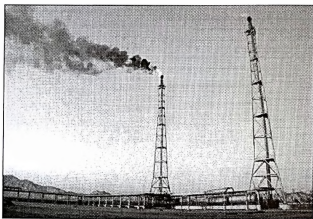
Le dernier sommet mondial de lutte contre le réchauffement climatique en dit tout sur la mauvaise foi des grands Etats à protéger notre globe et à garantir un espace terrestre viable pour les générations futures. En effet, l'espoir fondé sur le Sommet mondial de décembre passé s'est avéré être une illusion au grand dam des défenseurs réels et pauvres de la planète.

Dans un accord à minima, les Etats ont manifesté leur simple volonté non chiffrée, de limiter le réchauffement climatique à 2°. En somme, hormis quelques objectifs fixés, l'accord pris à Copenhague reste donc minimaliste et relève principalement du constat.

Que dit l'islam donc de cette question du climat et de l'environnement en cours de destruction par ceux qui y sont abrités ?

La question de la protection de l'environnement compte parmi les causes vitales dont l'Islam, en précurseur, s'est attaché à mettre l'importance en relief pour l'Homme. L'Islam considère l'environnement comme étant l'espace vital d'où l'Homme puise toutes les composantes de sa vie, en phase avec la vision que le Créateur, lui a établi. C'est

suivante : « Les gens sont associés en trois choses : l'eau, le feu et le pâturage. » Autrement dit : l'eau, l'énergie et l'agriculture. En plus, le Coran, (s. 7, v. 31) nous invite à éviter toute forme de gaspillage de ces ressources : « Mangez et buvez, mais ne soyez pas excessifs ! Dieu n'aime pas ceux qui commettent des excès »



pour éviter que le comportement de l'Homme vis-à-vis de l'environnement ne devienne la source même des périls qui pèseront sur son devenir.

En matière de conduite avantgardiste en faveur de l'environnement, les musulmans disposent d'avis très riches en matière de valeurs comportementales et des règles instaurées selon les vertus de la Charia. Ces valeurs ne devraient pas uniquement servir de motifs de fierté, mais il importe de les mettre effectivement à contribution ici et maintenant pour servir la bonne cause.

Rappelons que les ressources naturelles sont des biens communs de l'humanité, comme le souligne la parole prophétique

Dieu a également fait des hommes, ses lieutenants sur terre (Coran, s. 2, v. 30). Et parce que cette lieutenance n'est que provisoire, l'environnement n'appartient donc pas à une génération humaine à l'exclusion d'une autre.

Le rapport de l'homme à son environnement est fondé sur une interdépendance équilibrée afin de ne pas compromettre les chances de l'avenir de l'espèce humaine. En ce sens, l'adoration envers le Créateur ne s'arrête pas au fait de s'acquitter des œuvres spirituelles tels la prière, le jeûne et le pèlerinage, mais elle englobe aussi toutes les prescriptions divines qui protègent la vie. Ainsi la préservation de l'environnement est-elle un acte d'ado-

ration.

Mieux, l'exhortation islamique en faveur de l'environnement ne saurait être une simple recommandation non contraignante d'un sommet, ni un préche dans le désert, puisque elle procède d'une législation, des règles légales et religieuses qu'on est tenu d'appliquer sous peine de sanctions divines. A ce titre c'est une solution évidente.

Dieu a donc créé le milieu terrestre à la convenance de l'homme qui est tenu de ce fait de le développer et de le garder en bon état pour les générations à venir, sachant que toute dégradation de l'un des éléments : l'air, le sol, l'eau ou la végétation, sera dommageable à l'humanité tout entière.

La foi islamique nous incite alors à une meilleure connaissance de notre environnement, des différentes entités qui le composent et des rapports d'interaction qu'elles entretiennent entre elles. Elle nous invite aussi à travailler de concert, et avec application, pour la préservation de notre Demeure commune, la Terre, dans le bien des générations présentes et futures.

L'Islam va ainsi au-delà de la simple protection de l'existant. Il appelle à la recherche et au développement du potentiel terrestre, pour améliorer les conditions de vie de tous, et garantir un avenir paisible aux générations futures. L'on est amené à dire que si individuellement, chacun se plait à observer certaines des règles écologiques prescrites par l'Islam, on n'aurait pas eu besoin de Kyoto ou de Copenhague. ■



## Le Mouridisme : force politique ou mouvement religieux ?

Par Bachar SOW

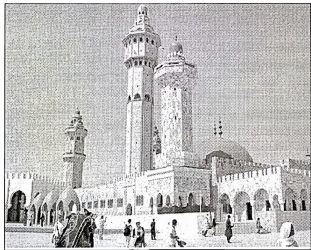
La confrérie des mourides est une branche soufie répandue au Sénégal. Elle a été fondée au XIX<sup>e</sup> siècle par cheikh Ahmadou Bamba c'est pourquoi Olivier Gervasoni et Cheikh Gueye la définissent comme « la traduction de la conception que Cheikh Ahmadou Bamba se faisait du monde ». La confrérie se distingue par son poids économique et politique dans la société sénégalaise. Le président Abdoulaye Wade est le président disciple de la confrérie. La confrérie au-delà du Sénégal se rencontre en Gambie, dans des villes européennes où s'est établie la diaspora sénégalaise et aux Etats Unis.

### Cheikh Ahmadou Bamba et la doctrine mouride

Cheikh Ahmadou Bamba est né en 1853 à Mbacke, une ville fondée par ses ascendants. Son père était de la confrérie Qadriyya. Ahmadou Bamba est le fondateur de la ville de Touba en 1887. Ses adeptes lui attribuent des pouvoirs mystiques. Du fait de son rejet de la conquête coloniale, il fut déporté en 1895 sur une île du Gabon où il fut gardé jusqu'en 1902. Il fut ensuite transféré en Mauritanie jusqu'en 1907 et puis ramené au Sénégal. Il est resté assigné en résidence surveillée jusqu'à sa mort en 1927. Aujourd'hui c'est son 6<sup>e</sup> successeur à savoir Serigne Mouhamadou Lamine Bara, qui est le calife général de la confrérie depuis le 30 décembre 2007.

Cheikh Ahmadou Bamba a prêché le retour à l'orthodoxie envers les enseignements du coran et de la tradition du prophète. Il afficha son anticolonialisme dans un contexte où la société sénégalaise

était à la croisée des chemins parce que justement confrontée à la conquête coloniale ; de ce fait son appel eut un écho favorable au niveau des masses populaires. Il magnifia le travail et la science ainsi que les valeurs de solidarité et d'entraide. Cheikh Ahmadou Bamba a opposé la résistance spirituelle à la colonisation : « la non violence ». Il affirmait que sa seule arme est la foi en Dieu, en l'homme libre, à la préservation de



La grande mosquée de Touba au Sénégal, haut lieu du Mouridisme

la vie. C'est à cause de la crainte d'une révolte mouride sous sa bannière comme l'a suscitée El hadj Omar Tall qu'il a été déporté. Pour ses adeptes, le cheikh fait partie des réformateurs dont le prophète a prédit l'apparition chaque siècle pour prêcher la vertu et guider les hommes vers leur Seigneur. Le mouridisme contient dans sa doctrine des emprunts tidjane, qadriyya et assimile les enseignements d'Al Ghazali auquel le cheikh s'est beaucoup référé. Elle comporte aussi des valeurs du peuple Wolof comme l'entraide et la solidarité.

Les mourides font un pèlerinage

dans la ville sainte de Touba dans le centre du Sénégal à l'occasion du Migal qui est la commémoration annuelle du départ en exil du Cheikh Ahmadou Bamba en 1895. Cette rencontre donne lieu à un rassemblement de centaines de milliers de personnes.

L'organisation de la confrérie fait dire à certains observateurs qu'elle est passée d'une expérience religieuse à une institution à caractère sociale, économique et politique.

*une certaine mesure "faisceaux de rui" jusque dans les années 80, ils deviennent dans les années 90 et 2000 des hommes politiques, plus souvent élus, présents à assemblée nationale comme dans certaines collectivités territoriales »*

Des lobbies mourides se sont constitués et gravitent autour des figures influentes de la politique. Afin de recevoir des avantages voire même de pouvoir investir des postes politiques. C'est le cas de Ramou (rassemblement des mourides) dont les membres sont les proches du pouvoir d'Abdoulaye Wade et dont le président Madické Niang est devenu le ministre de l'énergie et des mines. De plus en plus des marabouts entrent également en politique se déclarant ouvertement d'appartenir à la confrérie mouride malgré l'interdiction de créer un parti politique sur une base religieuse. C'est le cas de Serigne Ouseynou Fall du mouvement mouride des Bye-Fall qui créa en 1999 le mouvement des citoyens (MDC). D'autres marabouts ont préféré l'investissement direct sur les listes de grands partis au lieu d'entrer de façon autonome dans le jeu politique. Ce procédé avantage également les partis politiques pour qui, avoir un représentant confrérique est un important gage de soutien. Le PDS a compris cela depuis longtemps et Abdoulaye Wade a toujours estimé que les confrères sont une force sociologique à utiliser.

homogène et cohérente»

### L'influence politique et économique de la confrérie mouride

Avec plus de 40% des sénégalais se déclarant adeptes du mouridisme, la confrérie mouride forme un électoral important. La sympathie des hommes du pouvoir est due à la conception du pouvoir prêché par le cheikh. En effet il exhortait ses talibés au respect du pouvoir tant qu'il n'est pas un obstacle à la foi : « *neutralisme positif* ». La discipline et le travail sont des valeurs très cardinales dans la doctrine mouride. « *Les marabouts s'insèrent dans le jeu politique de diverses manières. S'il était dans*

Le messianisme mouride a pris toute sa mesure avec l'élection d'un mouride au pouvoir. Cette victoire a fondé une vraie influence mouride sur les autorités politiques. Exemple en 2001 après le limogement de son premier ministre Moustapha Niassé,

Suite page 12...

## LES MUSULMANS ET LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

### Le jour et la nuit

Par l'Épervier

Les fêtes de fin d'années s'entendent de la fête de Noël et de celle de la saint Sylvestre. On le sait, ce ne sont pas des fêtes musulmanes. Si pour la première fête citée, il n'y a aucun doute qu'il s'agit d'une fête chrétienne, la Saint-Sylvestre est plutôt perçue comme une fête transversale pour tout le monde. Le musulman peut-il faire comme tout le monde et célébrer cette fête de tout le monde ? S'agissant de la fête de Noël, nos concitoyens et beaucoup de gens de par le monde la considèrent comme la fête des enfants. Que peut faire le musulman ? Peut-il y prendre part ou laisser ses enfants fêter avec les autres, étant entendu qu'il s'agit juste d'une fête et priver nos enfants de la célébrer pourrait les frustrer ?

#### La philosophie des fêtes en islam

La philosophie des fêtes dans la religion musulmane est que celles-ci couronnent toujours une activité spirituelle forte et répondent à la double nécessité d'offrir aux musulmans des occasions de réjouissance, nécessaire à tout peuple et des moments pour exprimer à Allah la reconnaissance, indispensable à tout croyant. La reconnaissance pour nous avoir choisis et accordé des occasions pour l'adorer et l'espoir en sa récompense miséri-

cordieuse. Ainsi aussi bien la fête de tabaski, qui couronne le pèlerinage dont on revient sans aucun péché comme le jour de notre naissance, et la fête de ramadan qui clôt le mois de jeûne, dont nul ne connaît la récompense si ce n'est Allah mais dont nous savons que l'observance de ce mois efface les péchés antérieurs, répondent à ce double besoin.

Le fait que ces fêtes interviennent toutes deux comme la conclusion d'actes d'adoration aussi caractéristiques de la foi musulmane leur donne un cachet particulier et un contenu essentiellement spirituel. Ces deux particularités ne se trouvent pas dans les autres fêtes, en tout cas pas dans la proportion que les musulmans leur accordent ou devraient leur accorder. Dès lors le musulman peut-il entrer dans la célébration des autres fêtes malgré l'absence de ce cachet particulier ?

#### Les musulmans doivent-ils se démarquer des autres ?

La question de la célébration des fêtes pour beaucoup de personnes se résume aux festivités qui caractérisent celles-ci. Aussi pour bon nombre de personnes, toutes les fêtes sont bonnes à prendre, du moment qu'elle tombent sur des jours fériés et permettent de festoyer. Normal, peut-on dire, car pour beaucoup, la vie bien pleine se mesure au nombre de fêtes que l'on a célébrées et au volume

du plaisir que l'on s'est offert avant d'être conduit à sa dernière demeure, comme ils le disent. Comme si la tombe était le tennis du genre adamique. Grosse méprise car qui-conque *nest avare, se dispense (de l'adoration d'Allah), et traite de mensonge la plus belle récompense (le paradis). Nous lui faciliterons la voie à la plus grande difficulté, et à rien ne lui serviront ses richesses quand il sera jeté (au Feu)*, menace le Seigneur des Hommes (Sourate 92, verset 8-11). Le musulman, dès lors peut-il imiter des gens dont le sort n'est pas enviable et célébrer toutes les fêtes comme le font ceux qui n'ont pas foi en la Vie dernière et espoir en la Récompense ultime ?

A propos de Noël, il faut se demander comment des musulmans, trop fautifs déjà de laisser nos administrations publiques organiser des arbres de Noël avec de l'argent public en dépit de la laïcité du Faso, peuvent-ils pousser loin leur peu de cas de leur religion et accepter que le Noël soit déclaré péremptoirement fête des enfants sans en demander de même pour tabaski ou ramadan ? Les fêtes des musulmans seraient-elles des fêtes pour vieillards croulants et proches de la tombe pour ne pas être déclarées fêtes des enfants ? Comment s'y sommes-nous pris pour en arriver-là ?

Les musulmans peuvent-ils célébrer la fête de fin d'année parce qu'il s'agit au moins d'une fête qui se réfère à la fin de l'année et qui ne concerne pas les chrétiens ou les autres groupes religieux ?

*« La fête du nouvel an elle-même trouve son origine à Rome. La nuit précédant le premier janvier, les Romains faisaient un long repas qui leur permettait d'attendre l'arrivée de la nouvelle année. Selon la tradition, plus le nombre de plats servis au cours de ce repas était grand, plus l'année serait prospère et abondante. Cette tradition a rayonné au rythme de la colonisation romaine »* Si elle a été mise en parallèle avec un pape catholique du nom de sylvestre, il faut en apprendre l'histoire. *« Elu à la succession de Militiade, Sylvestre, 33e pape, occupa le saint siège pendant près de 22 ans (314-335) sous le règne de Constantin le Grand (306-337). Le concile de Nicée (325) se tint sous son pontificat (même s'il n'y participa pas lui-même) et vit la condamnation de l'hérésie du prêtre Arius, l'arianisme. C'est sous son règne que le christianisme fut reconnu comme religion de l'Empire romain avec la conversion de l'empereur Constantin le Grand. Celui-ci fit élever la basilique Saint-Jean de Latran, la basilique de Sainte-Croix de Jérusalem, la basilique de Saint-Paul hors les Murs et la basilique de*



*Saint Laurent. Saint Sylvestre est mort le 31 décembre 335 »*

*On en comprend que la Saint-Sylvestre est la fête que les catholiques célèbrent en l'honneur de l'un de leurs saints en vertu du culte de culte qui permet aux chrétiens catholiques (les protestants ne reconnaissent pas les saints) d'adorer en plus de Dieu (culte de latrerie) des saints qu'ils se ont donnés. Ainsi les chrétiens et les juifs ont élevé au rang de divinités en dehors de Dieu leurs rabbins et leurs moines, ainsi que le Messie, fils de Marie, alors qu'ils avaient reçu ordre de n'adorer que Dieu l'Unique, en dehors duquel il n'y a point de divinité. Gloire à Lui ! Il est infiniment au-dessus de ce qu'ils prétendent Lui associer » (Sourate 9, verset 31). Peut-on dès lors célébrer des divinités en dehors de Dieu, fussent-ils des saints catholiques, alors que l'islam classe le chirk comme le plus grand péché ?*

*Peut-on se dédouaner en disant que l'on célèbre seulement la Saint-Sylvestre sans adorer Saint-Sylvestre ? L'argument serait-il valable quand on a entendu le Messager de Dieu dire que «qui imite un peuple en fait partie» (Rapporté par Ahmad) ?*

De plus, les fêtes de fin d'années, telles qu'elles sont célébrées, sont en passe de devenir un véritable poison pour nos sociétés. La nuit du 31 décembre semble être celle de Satan où tout est permis, les vertus morales sont foulées au pied au nom de la joie de la fête, le vice est magnifié et promu car les gens rivalisent d'ardeur dans la beuverie, le sexe illicite et le

gaspillage, comme si on leur avait donné la chance de leur vie de montrer combien ils peuvent être désobéissants vis-à-vis de leur Créateur alors qu'il leur demandera des comptes de tout ce qu'ils auront fait de leur vie et de leurs fortunes. Le 'saint' pour lequel cette fête est célébrée de cette façon ne doit pas être certainement bienheureux.

Ici devraient intervenir les défenseurs des droits humains car trop d'atteintes au droit élémentaire de l'homme sont commises durant ces nuits et au nom de la joie. De trop farmineuses sommes sont investies dans les feux d'artifice et les pétards pendant que des gens meurent de faim et de maladies. Même s'il s'agit de richesses acquises par des individus, leur gaspillage de cette façon est une déperdition domageable de la richesse nationale. Et ce gaspillage n'est pas prêt de s'arrêter puisque d'année en année, on inculque à la jeunesse, le goût des sinécures, de l'immoralité qui nous prépare des lendemains tumultueux. Une nuit caractérisée par une débauche de finance extraordinaire pour soutenir la débauche des jeunes et des moins jeunes. On le sait, la dissolution morale qui déferle sur nos sociétés actuelles a été la cause de la destruction des sociétés qui nous ont précédés. Alors, le musulman doit se garder de participer à cette déchéance sociale au risque de faillir à sa mission et de s'attirer la colère de Dieu : «*Que ceux qui contreviennent à Ses ordres fussent bien attention qu'ils ne soient frappés d'une tentation ou qu'ils ne soient*

*frappés d'un supplice douloureux» C24 V63 Le Coran nous prévient également que «*Quand ton Seigneur frappe, il frappe très durement» C11 V102.**

La responsabilité du musulman est grande car il est investi d'une mission de moralisation de la société : «*Vous êtes la meilleure communauté qui ait surgit d'entre les hommes, vous ordonnez le convenable et vous interdisez le blâmable et vous croyez en Dieu» C3 V110.* Il ne doit donc être ni acteur, ni complice d'une société qui se corrompt, qui se perd et qui est au bord du précipice.

Le musulman doit dénoncer ces excès et ces gaspillages et s'en démarquer mais dénoncer également ces pratiques sans nom dans notre Faso laïc, qui consistent à forcer des musulmans à célébrer des fêtes qui ne les concernent ni de près ni de loin, en leur offrant des cadeaux, souvent constitués de vin comme c'est le cas aux Impôts, à l'occasion des fêtes de Noël et de Saint-Sylvestre sans en faire de même pour les fêtes musulmanes. De même le dressage des arbres de Noël avec de l'argent public est une pratique qui doit cesser et nos responsables devraient y veiller car c'est du sabotage de la foi de nos jeunes enfants qu'il s'agit.

Si chacun gardait bien ses troupeaux...

Si les fêtes de fin d'année nous préoccupent tant, c'est que pendant cette période, beaucoup de jeunes musulmans tombent malheureusement dans le piège de l'alcool et du

sexe, portant ainsi un coup dur à leur islam qu'ils ont mis beaucoup de temps à construire, au prix de multiples efforts. Pour éviter cette situation malheureuse, l'Association des Elèves et Etudiants Musulmans au Burkina (AEEMB) et le Cercle d'Etudes de recherche et de formation islamique (CERFI) organisent depuis quelques années, des nuits spéciales 31 décembre qui proposent aux frères et sœurs, des divertissements licites (conférences, débats, concours de lecture coranique, des jeux-concours, des sketches, cantiques et histoires de la retenir au lieu de les laisser fréquenter les lieux de débauche. C'est une tribune de sensibilisation et de formation de la jeunesse musulmane qui manque de cadre saint de divertissement.

Un travail urgent de sensibilisation doit donc être fait afin d'informer la jeunesse musulmane sur la législation islamique en matière des fêtes. Mais l'essentiel du travail doit être fait dans les familles. Faut-il le rappeler, c'est un devoir pour chaque parent d'éduquer ses enfants conformément aux enseignements du Coran et de la Sunna du prophète (SAW). En fait, le prophète (SAW) nous l'a enseigné, chacun de nous est un berger et il rendra compte de sa bergerie. L'avertissement d'Allah dans le coran est on ne peut plus clair : «*O vous qui avez crié ! Présentez vos personnes et vos familles d'un feu dont le combustible sera les gens et les pierres» C6 V66 ■*

## Le CERFI commémore ses 20 ans et tient son 7e congrès

Par E.A.C.

**L**e Cercle d'études, de recherche et de formation islamique a commémoré en fin 2009 ses deux décennies d'existence. Cette célébration est placée sous le parrainage de Dr. Aboubacar Doukouré, président du conseil exécutif de l'ISESCO et membre du praesidium de la Fédération des associations islamiques du Burkina. Diverses activités étaient au programme.

C'est par un panel qui fut lancé le 13 décembre le top départ des activités. Au tour du thème : « CERFI : 20 Ans d'existence bilan et perspective ». Les panelistes étaient composées de différents acteurs du CERFI, des membres fondateurs aux responsables actuels. Ils se sont penché sur l'historique du CERFI, les acquis, les victoires remportées, les difficultés rencontrés tout au long du parcours et enfin les perspectives et les défis pour le futur.

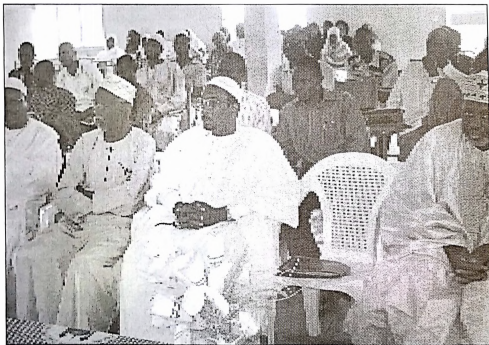
On se rappelle en effet que c'est en avril 1989 que des frères et sœurs ont eu le souci de regrouper les musulmans travailleurs et intellectuels dans un cadre organisé pour la promotion de l'islam. Ces frères et sœurs étaient composés d'une part d'anciens militants de l'Association des élèves et étudiants musulmans au Burkina et d'autre part de fonctionnaires venant d'autres horizons. En 20 ans d'existence, le CERFI est présent sur l'ensemble du

territoire national à travers les sections provinciales. L'association connaît un nombre croissant de ses militants. Une pratique religieuse entrée dans le comportement quotidien des travailleurs. Mais aussi beaucoup de diffi-

cultés rencontrés notamment l'épineuse question de moyens, les lourdeurs administratives dans le fonctionnement. Surtout beaucoup d'espoir pour l'avenir des musulmans et de l'islam au Burkina, de nombreux chantiers en attente. D'autres activités tels que l'inauguration du nouveau bâtiment du siège, le lancement du site web du CERFI, un dîner débat étaient de la partie. En ce qui concerne le nouveau bâtiment, le président du CERFI dira qu'il

reflète les ambitions de sa structure : « être un cadre de promotion de l'islam véritablement tourné vers la recherche de l'excellence et de l'efficacité ». A la suite de ce bâtiment d'autres infrastructures devraient voir le

née porte ouverte sur le CERFI. A l'occasion de cet anniversaire, les responsables ont animé une conférence de presse. Dans sa déclaration liminaire, le président du BEN a rappelé les objectifs,



Une vue des officiels lors du panel

jour. Le dîner débat tenu à Azalai Hôtel indépendance a porté sur le thème de la planification familiale à la lumière de l'islam. Il fut animé par Dr. Thomas Abdallah Milcent venu du côté de l'hexagone. Les activités socioculturelles n'ont pas été occultées. En effet, une consultation médicale s'est déroulée au siège national de l'association. Elle a concerné plus de 200 personnes du 3e âge. Ces consultations ont été suivies d'une kermess et d'une jour-

nées activités, les acquis et l'organisation du CERFI. Plusieurs questions ont été débattues avec les journalistes. Il s'agit entre autres de l'engagement social du CERFI, du terrorisme, de l'absence de réaction du CERFI sur certaines questions au niveau national, la question des enfants de la rue, la crise palestinienne, la léthargie de la Fédération des associations islamiques du Burkina. A l'ensemble de ces interrogations, le président du CERFI et son staff ont

apporté des éléments des réponses et donné la vision du CERFI sur l'ensemble de ces questions.

Le clou des activités de ce 20e anniversaire a été sans doute la tenue du 7e congrès ordinaire du CERFI. Depuis sa création l'association a tenu régulièrement ses instances statutaires et procédé de façon continue au renouvellement de ses organes. Pour ce congrès, beaucoup d'attente de la part des militants. Il a entendu le bilan du BEN, des CAC et du CDN. Ensuite c'est la relecture des textes statutaires. A ce niveau, un changement profond a été opéré dans l'organisation des organes. Ainsi au niveau du BEN, il est créé plusieurs secrétariats nationaux. En effet, on note que le BEN sera présidé désormais

par un Président assisté par 2 vice-présidents dont un chargé de la coopération et du développement et l'autre des relations publiques. L'administration sera désormais entre les mains d'un secrétariat général national. Le secrétariat national aux affaires sociales et à la promotion des compétences, le secrétariat national au suivi et à l'organisation sont entre autres les nouvelles dénominations des départements du BEN. Cette nouvelle organisation témoigne des nouvelles ambitions de la structure.

Le congrès a pris fin avec l'élection des nouveaux responsables. Une nouvelle génération de 15 frères et sœurs pour l'essentiel, des anciens responsables de l'AEEMB président désor-

mais à la tête de la structure. Ce congrès a ainsi inscrit le CERFI dans la dynamique des structures qui évolue en acceptant d'intégrer les jeunes qui arrivent au niveau des hautes sphères de décision. Toute chose qui doit la permettre de croître davantage et de connaître un avenir plus radieux.

C'est le frère Nombo Moussa qui a été élu comme président du BEN pour un mandat de 3 ans. Le nouveau président jusqu'alors était secrétaire général de la section du Kadiogo. Il fut en outre trésorier général du comité exécutif, plusieurs fois conseiller aux affaires juridiques et administratives, puis président du conseil consultatif au niveau de l'AEEMB. Il est administrateur des services financiers, directeur de l'or-

donnement et de la comptabilité au ministère de l'économie et des finances.

Longtemps attendu, c'est donc fait la nouvelle génération est aux commandes. Nous espérons qu'elle permettra de mieux engager le CERFI dans l'âge de la maturité, d'impulser un dynamisme nouveau et de mieux positionner le service dans le concert des associations islamiques de façon particulière et plus généralement dans celui des organisations de la société civile. Pour la prochaine décennie le CERFI devra comme dit le président Koné Cheik « envisager un avenir davantage prospère et porteur au service de ses militants et de l'ensemble de la population Burkinabè » ■

HADJ 2009

## Qui gagne quoi?

Par Ladjl

**L**e hadj 2009 est fini. Place au bilan. Dans un article précédent, votre mensuel affirmait que le Burkina Faso détenait pour cette édition la palme d'or de la cherté. Si seulement cette cherté avait donné droit à une organisation de qualité, personne ne trouverait à redire. Et c'est sûr que les responsables de l'agence chargés de piloter le hadj s'en vanteraient. Mais hélas, mille fois hélas. Nous avions eu droit à la cacophonie. Cette année encore le pèlerin burkinabè a vécu le calvaire tout au long de sa visite aux lieux saints de l'islam.

En effet, le départ pour la Mecque n'a pas été facile pour bon nombre de personnes. Si le vol inaugural et le 2e vol de Ouagadougou se

ont passés sans grand retard, on ne peut en dire de même pour le vol de Bobo et du reste des pèlerins de Ouagadougou. Les pèlerins ont attendu plus de 24 heures à l'aéroport de Bobo sans vols. Quand l'avion arrive une centaine de personnes ne peuvent embarquer pour défaut de visa. Ils sont de nouveau convoyés sur l'aéroport de Ouagadougou où ils séjourneront plus de 72 heures pour certains et près d'une semaine pour d'autres. Ces derniers, il faut le rappeler, sont partis sur des vols ordinaires de Ethiopien et non des vols spéciaux.

Pour les responsables de STMB Tours seule agence organisatrice du Hadj, cette situation est due au silence de la compagnie éthiopienne sur les vols restant. Comme si les pèlerins avaient un

contrat avec Ethiopien et non STMB TOURS. Lors d'une conférence de presse le Directeur général a fait le point sur le Hadj et donner les raisons de ce retard. Ainsi il apparaît que les difficultés sont liées à l'inscription tardive des pèlerins, aux inscriptions parallèles par d'autres personnes non agréées, et au petit nombre de pèlerins burkinabè comparé à d'autre pays de la sous région. Mais ce que le DG ne dit pas c'est que ces difficultés ont contribué à ce que le HADJ soit privatisé.

Aussi, en ce qui concerne les inscriptions tardives, les textes prévoyaient que la liste des pèlerins soit déposée un mois avant le départ. STMB avait lui-même fixé la date limite des inscriptions au 20 octobre. Pourquoi l'avoir reporté et ne pas tenir compte des

règles qu'elle s'est elle-même fixée.

En ce qui concerne les inscriptions parallèles, nous ne voyons pas en quoi cela empêche STMB de transporter ces pèlerins aux dates fixées, en quoi cela a empêché STMB d'avoir des visas pour les personnes qu'elle a elle-même inscrite. Le nombre relativement bas des pèlerins n'a jamais été un handicap dans l'organisation du hadj au Burkina, cela n'a jamais fait grimper les prix de cette manière. Et même qu'en 2008 STMB offrait plus de service avec moins de pèlerins que cette année et moins chère. Bref à quelques jours de la fermeture des aéroports saoudiens, le reste des pèlerins ont pu embarquer. Mais un autre calvaire commençait.

Les vols retour prévus du 9 au 11

décembre sont reportés du 13 au 14 pour l'ensemble des pèlerins. Mais ce serait vrai pour 2 vols de Ouagadougou. Le reste arrivera plus d'une semaine après les premiers. Les pèlerins du premier vols retour ont du séjourner plus de 3 jours à Djedda avant de pouvoir embarquer. D'ailleurs, c'est après de multiples disputes que les responsables ont accepté de les conduire dans un hôtel de la ville. Sur le plan du logement, l'organisation était loin d'être parfaite. En effet, les logements étaient éloignés du Haram, des personnes âgées hébergées au niveau des étages supérieurs. Tout cela ne permettait pas aux pèlerins d'aller aisément au Haram. Pour pallier ce problème, il avait été fait obligation aux agences de faire les réservations assez tôt et même que les contrats d'hébergement devaient figurer dans le dossier d'agrément. Que s'est-il donc passé ?

Sur le plan de l'encadrement, c'est la médiocrité. Les encadreurs ont débarrassé le planche une fois sur les terres saintes. Conséquence : les pèlerins sont laissés à eux-mêmes. Sans encadrement, sans guides. A chacun de se battre comme il peut non seulement pour se retrouver dans ce grand monde mais aussi accomplir les rites du Hadj. Le problème de l'encadrement des pèlerins s'est toujours posé pour les Burkina. C'est pourquoi il faut que les organisateurs choisissent les personnes capables de bien faire le travail. Il n'y a pas d'autres solutions. Ce n'est pas le nombre de pèlerins inscrit, ni les alliances de contre nature entre démarcheurs et agences qui fournissent des encadreurs conscients, travailleurs au service des pèlerins.

L'autre aspect dont on souffert les pèlerins est la restauration. Cette année, le prix du billet ne prenait pas en compte ce volet. Ce que nous ne comprenons pas, c'est l'absence d'explication à

cela. Car l'année dernière on nous a forcés les tympans pour admettre que c'était une exigence de la part des autorités saoudiennes alors que cela n'était pas le cas dans d'autres pays de la sous-région. A croire que cette condition n'était valable que pour 2008. Pourquoi donc tant de variabilité au niveau du Burkina ? Des pèlerins ont du passer le reste de leur séjour en comptant sur la générosité du vieux Omarou Kanazé et des repas offerts par le Roi Saoudien. Normale puisque après avoir déboursé une telle somme pour le voyage, il ne reste plus grand-chose pour s'acheter de quoi manger. Une conséquence encore du coût élevé.

Ce qui était plus difficile, c'est que pour le premier vol on a procédé à l'enregistrement des bagages et les personnes concernées ont dépensé le reste de leur argent croyant qu'ils partiraient dans 2 jours. Elles vont passer une dizaine de jours avant d'embarquer. Donc forcément elles n'avaient plus de quoi s'acheter à manger.

Bref, le hadj 2009 n'est pas un succès sur le plan de l'organisation. Intéressons nous à ce que chaque partie a gagné. Les pèlerins ont tous accompli le hadj même avec beaucoup de difficultés. Heureusement que le Tout-puissant est miséricordieux. Il a établi que celui qui est présent à Ararat a eu le Hadj. Autrement dit, nombre de ladj et hadja ne mériteraient pas leur titre. Souvent par la faute des organisateurs.

Du côté des organisateurs, nous aurons droit encore au traditionnel *« le Hadj s'est bien passé et tout le monde était à Ararat »*. Est-ce vraiment suffisant ? Et l'agence de voyage detentric du monopole, que gagne-t-elle ?

Le DG de STMB avait laissé entendre qu'il est un commerçant et il n'est pas venu organiser le Hadj comme les associations isla-

miques. Par conséquent, un commerçant, c'est à la recherche du profit financier. Normal. Nous avons fait un calcul rapide pour estimer à combien pourra s'élever les bénéfices engrangés par STMB pour cet hadj. Nous avons pris pour référence le prix du dernier hadj organisé par les associations : 1 490 000 F. Avec ce coût, le hadj avait fait un reliquat d'une soixantaine de millions après l'achat d'une ambulance restée au Consulat du Burkina à Djedda. Avec le prix de 2 195 000 F en 2009, que nous arrondissons à 2 200 000 F pour vous faciliter le calcul, la différence est de 700 000 f. En considérant le nombre de pèlerins à 1500 personnes, multiplié par les 700 000, c'est est un véritable pactole pour un commerçant. Nous ignorons les ristournes sur les logements et les billets d'avions avec la compagnie de transport. Reconnaissons que cela permet d'épouser la thèse de ceux qui pensent que le monopole a été accordé à STMB pour lui permettre de se rattraper sur son déficit de 2007 où il n'était que le transporteur.

Ce qui s'est passé cette année n'est pas à l'honneur des responsables religieux à quelque niveau que ce soit. A eux incombe la

réussite de l'accomplissement des prescriptions de DIEU par les croyants.

Pour 2009 les ingrédients qui avaient prévalu à la privatisation du hadj sont réunis ; à cela s'ajoute la cherté du voyage. Nous n'avons cessé de dénoncer l'octroi du monopole à une seule agence. Cette agence a démontré ses limites même dans le transport où elle est supposée être un professionnel. Normal, ironisent certaines personnes en disant qu'elle ne connaît que le transport terrestre.

Les responsables musulmans, ne doivent pas se taire sur cette situation. Il faut que de nouvelles mesures soient prises. Les associations elles-mêmes doivent s'engager à plus de professionnalisme pour la réussite du Hadj. Le hadj ne peut plus être monopolisé par une seule agence de voyage. L'année 2010 qui commence sera l'année des acquis ou pas (surtout voir regard). Chaque acteur devra savoir poser ses problèmes et obtenir gain de cause. Et les leaders musulmans pour cette nouvelle année sont attendus sur la question du hadj. Pourront-ils faire évoluer les choses ? Wait and see ■

#### ...suite de la page 7

Abdoulaye Wade a expliqué au khalife serigne Mbacké, les raisons de sa décision. Pour chaque entreprise qu'il a à mener le président multipliait les visites à Touba. Il déclare qu'il ne fera rien qui soit contraire à l'avis du khalife général des mourides.

En en plus de leur influence politique, les mourides possèdent de vastes domaines pour la culture de l'arachide. Ils investissent énormément dans le domaine social. La diaspora mouride rapatrie régulièrement de l'argent pour la confrérie au pays et à leurs parents.

Si les rapports entre pouvoir de

l'Etat et confrérie au Sénégal représentent une expérience particulière du pouvoir du peuple étant donné que la volonté de ce dernier est prééminente, force est de reconnaître qu'ils présentent des limites. Ces rapports peuvent être à juste raison perçus comme une instrumentalisation des confréries : à des fins politiques et que de cette manière la rupture de l'équilibre pourrait engendrer des conflits interconfraternelles. Mais la non maîtrise de la réalité des rapports et sa perception du citoyen lamda nous impose la prudence dans l'analyse de cette question ■

## Le mariage mixte en question

Par S.S.

**N**ous vivons dans une société dite laïque où toutes les communautés religieuses s'entremêlent, se rencontrent, discutent et travaillent ensemble dans un climat relativement apaisé ou conflictuel. Ces communautés entretiennent des relations de collaboration dans divers domaines et de complémentarité dans d'autres, car connue le dit le philosophe « Si tu diffères de moi, loin de me léser tu m'enrichis ».

À l'école, à l'université, dans les lieux de travail, dans les champs, dans les marchés et même dans les familles, les musulmans entretiennent des relations avec les autres communautés religieuses. Le coran enjoint les musulmans à vivre en harmonie et en symbiose avec les autres confessions religieuses dans la paix et le respect mutuel. Dans ces différents types de relations de collaboration peuvent naître des sentiments d'amour et d'affection sans considération de conviction religieuse.

Nous allons ensemble contempler le vaste horizon qui se profile devant nous et lever le voile sur une question cruciale qu'est le mariage interreligieux ou mixte. Le terme mariage mixte peut avoir plusieurs sens. Il peut être défini comme une alliance de deux individus d'ethnies différentes (mariage interethnique) ou une alliance entre deux individus de religions différentes encore appelé mariage interreligieux c'est-à-dire le mariage civil, coutumier ou religieux entre deux personnes de confessions différentes. L'option d'un mariage mixte est considéré par certains comme un moyen d'affaiblisse-

ment de la foi et par d'autres comme un choix civilisationnel. Pour ces derniers, le plus important c'est de prendre en compte le hadith du Prophète (saw) qui dit que les actes ne valent que par l'intention qui les soutient.

Les mariages mixtes sont voués à l'échec car la foi et les valeurs familiales d'origine résistent mal à l'épreuve du quotidien. L'endogamie religieuse que l'on soit catholique, protestant, juif, bouddhiste ou musulman, sans être forcément la voie idéale vers un bonheur radieux, s'impose comme le meilleur pour un avenir radieux du couple. Mais dès lors qu'il s'agit de l'islam on a la qualité de communautarisme. Loin d'être l'apanage de la seule religion musulmane qui se voit immanquablement suspectée d'intégrisme, l'endogamie est largement répandue dans tous les milieux et sous tous les cieux. Tous ceux qui dérogent à la règle sont irrémédiablement blâmés ou même proscrits du groupe social.

Tous les religieux sont généralement hostiles à de telles unions et les encadrent de règles strictes exigeant le plus souvent la conversion de l'autre. Sans même interdiction religieuse formelle, il y a toujours une tendance naturelle à choisir un conjoint ou une conjointe de sa religion. La raison est simple : une personne qui ne partage pas la foi est inintéressante pour le mariage qui demande un don de soi sans réserve. Il y en a même qui vont jusqu'à penser que le mariage mixte augmente les risques de divorce car c'est une source importante de différends matrimoniaux. D'autres estiment cela préjudiciable psychologiquement aux enfants qui seront

obligés de choisir une religion au détriment de l'autre.

Si pour le bouddhisme et les religions asiatiques il n'y a pas d'opposition idéologique au mariage mixte, pour le judaïsme, par contre, c'est l'interdiction pure et simple. Et l'islam, que dit-il exactement sur la question ? La sauvegarde de la religion est la clef d'or de l'union entre deux croyants, or le mariage est un acte qui peut augmenter ou affaiblir la foi. Le mariage est un contrat d'amour et de respect profond que l'on ne saurait expliciter en quelques mots. C'est une union équilibrée entre deux êtres qui ont su prendre la courageuse décision de partager leur vie. L'on ne dispose pas de l'autre, mais l'on partage et engage sa vie au profit de l'autre et au coran de donner des précisions « Elles sont un vêtement pour vous et vous êtes un vêtement pour elles... » S2v187. C'est de cette façon que Dieu met en relief l'osmose relationnelle qui doit idéalement cimenter les rapports entre les conjoints, d'autant plus que l'amour est le tison ardent du foyer, havre de confiance et de transmission des valeurs spirituelles et morales par excellence.

Pour l'islam, si l'union d'un musulman à une chrétienne ou une juive est licite, le mariage d'une musulmane à un non musulman est totalement reproché sauf si ce dernier se convertit. Cependant, le mariage avec les polythéistes ou irreligieux est fonnellement interdit en Islam aussi bien aux hommes qu'aux femmes tant que ces derniers ne sont pas convertis « N'épousez pas les femmes idolâtres tant qu'elles n'ont pas acquis la foi... Ne mariez pas vos

filles aux idolâtres tant qu'ils n'ont pas acquis la foi » S2v221.

Et le verset 10 de la sourate 60 de renchérir : « Ne gardez pas de liens conjugaux avec les mécréantes... »

Dans leur ensemble, les commentateurs sont très fidèles au sens patent du coran. Ils n'ont détecté aucun élément en faveur d'une interdiction coranique du mariage des musulmans avec les gens du livre (juifs et chrétiens) car Dieu rappelle «... Il vous est permis de vous marier aussi bien avec honnêtes musulmanes qu'avec d'honnêtes femmes appartenant à ceux qui ont reçu les Ecritures avant vous. » Donc la communauté est unanime à considérer licite pour un musulman le mariage avec une juive ou une chrétienne et ibn Kathir cinq siècles plus tard, établit la même constatation

Il revient à chacun de nous lorsqu'il souhaite se marier de chercher à harmoniser sa foi et sa vie au sein d'un couple à venir et de prendre en compte la totalité des paramètres relatifs au mariage. Les aspects sociaux, moraux et spirituels revêtent une grande importance. Parce que, quand le merveilleux rayon de l'amour allant de l'âme à l'âme en éclairant l'astre et la fleur est auréolé du même halo spirituel il n'y a rien de tel. Il faut toujours aspirer à concilier notre foi et notre vie dans une merveilleuse complicité. La vocation essentielle de tout mariage religieux est de sceller un pacte du cœur dans une communauté de foi qui s'accepte ■

## Une minute de silence en la mémoire de l'an 2009 !

Par Idriss

**S**alam, frères et sœurs. Voyons, où commencer ? J'hésite vraiment. Alors je vais me taire. Mais non. Je vais vous souhaiter une bonne heureuse année. Et pour 2009, je suggère une minute de silence. Un silence interrogateur, un silence analytique.

### Que fête le 31 décembre ?

Encore une fois de plus la tradition fut respectée : le 31 décembre fut fêté avec faste. Pour quelle raison ? Était-elle valable ? Nul ne saurait répondre avec exactitude. Pour ma part, pour avoir enterré 2009, je pense que nous devons marquer une pause pour tamiser ce temps écoulé et se projeter dans celui futur.

Les fêtes de fin d'année ne sont pas musulmanes. Il y a cependant des musulmans qui sont dans la mouvance pour paraître conformiste. La fierté que nous procure notre foi nous décommande cependant ces attitudes défaitistes. C'est une fête sans contenu défini. Et quand ce n'est pas le cas, elle rime avec débauche, gaspillage et vanité. Alors, il est évident que je ne peux pas inviter à vous joindre à ces fêtes, encore moins vous la souhaiter bonne. De patience, elle est devenue religieuse. Même si elle en garde ce dernier parfum, ils n'en restent pas moins que les esprits tordus y fourrent du tout.

31 décembre : c'est la fête au cours de laquelle certains apprennent à boire, d'autres à se dépêcher, d'autres encore à goûter aux drogues douces ou dures. Cette considération est surtout valable pour les novices. Pour les

anciens abonnés aux festivités du 31, ces festivités ne sauraient être particulières que si elles leur auraient donné l'occasion d'exceller en turpitudes.

Evidemment ils ne sont pas les seuls à récolter de ce vent qu'ils ont semé la tempête. Les accidents, les biens détruits, les vies fauchées, les grossesses interrompues sont le lot de conséquences qui découlent à long ou court terme de ces réjouissances. Vous parlez de fête ! Rien que du tapage, du désordre pour s'éloigner du rappel de Dieu. Comment concevoir que le musulman se joigne à ces distractions ? Bien au contraire, il s'en écartera. C'est ainsi qu'ils sont caractérisés par le coran : *"Ceux qui ne donnent pas de faux témoignages; et qui, lorsqu'ils passent auprès d'une frivolité, s'en écartent noblement"* S25 V72

C'est parce que le musulman sait que le temps est précieux, qu'il est la vie. En ces occasions, le musulman doit se situer au dessus de la mêlée. Et le silence en est un outil indispensable.

### Le silence suscite la conscience du temps

2000 à 2010 : dix ans se seraient donc écoulés. Heureux, nous les sommes d'avoir gagné (ou plutôt perdu) du temps. Fiers, nous le devenons pour avoir gravi des strates sociales ; joyeux, nous le restons d'avoir amassé des biens ; enthousiastes nous en avons l'air parce que nos espérances ont été comblées. Surtout, tout est allé très vite sans que nous nous en apercevions. Pourtant un silence scrutateur de ce parcours nous révèle une toute autre réalité. Avec le retrait de 2009, nous avons désormais 11 années à

vivre. Autrement dit, par exemple, sur les quelques km qui nous séparent de notre demeure ultime, nous en avons rogné un litage nous qu'avant 2010 il nous restait 2km. Il y a lieu de s'inquiéter sans s'affoler.

Il faut donc examiner cette partie de notre vie écoulée. Voici ce qu'on peut en retenir. 2009 a cédé la place à 2010. Pour le



croquant, statut auquel nous aspirons, c'est tout simplement gravissime. Une alternance qui nous rappelle notre relativité par rapport au temps et à l'espace. Nous sommes insignifiants devant ces deux grandeurs créées par Allah. Une démonstration pure et simple que nous ne possédons jamais le temps, que jamais nous ne pouvons l'apprivoiser. Il est si fluide que son écoulement nous est imperceptible. L'on comprend aisément le vœu incalculable de Lamartine qui s'écriait : *"O temps, suspends ton vol"*. Ceci démontre encore, si besoin est, notre impuissance face au temps. Davantage, ce temps nous ronge, et morceau après morceau, nous emporte dans son flot impétueux. A ce rythme, *"l'homme va assurément à sa perte..."* S103V2

A titre de rappel, en une année seulement, entre 2009 et 2010, la mort a fauché loin, près, et

autour de nous. Et à chaque fois, nous disons : cela n'arrive pas qu'aux autres. Ces gens qui nous ont devancés auprès d'Allah n'ont pas été consultés pour ce voyage. Prez ils n'ont pas eu le temps de plier bagages. Beaucoup, au moment de leur départ, ont dû certainement exprimer cette dernière volonté : *"... Seigneur ! Si seulement Tu m'accordais un court délai : je ferais l'annone et serais parmi les gens de bien"*. Mais seulement voilà ; *"Dieu cependant n'accorde jamais de délai à une âme dont le terme est arrivé. Et Dieu est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites"* S63V10-11

Cette mise en garde doit surtout avoir valeur à nos yeux. Il faut bien gérer son temps pendant sa vie sinon ce sera tard. Alors comment comprendre que des individus qui prétendent à nos yeux du temps le gaspillent ? Ce temps doit être une halte pour examiner nos oeuvres : notre adoration, nos rapports envers parents, voisins, orphelins, pauvres et opprimés ; notre résistance face à l'argent, aux femmes, au pouvoir, aux honneurs. Quels sont les péchés que nous avons commis ? Avons-nous réuni les conditions de leur absolution ? Les avons-nous présentes à Allah pour leur absolution ?

Ce questionnement qui n'est pas exhaustif, nous permet de prendre conscience du temps : le temps ne passe pas, mais l'homme passe. Et seulement résisterait certes, *"ceux qui ont cru et qui ont fait des bonnes actions..."* S103V3

Pour être efficace, le silence doit arborer certaines qualités. Le prophète Mohammad (SAW)



# Leçon de vie

est par excellence l'homme qui a bien usé du silence, en lui assignant un certain nombre de critères

Il ne parlait ni n'importe quand, ni ne disait tout ce qui lui passait en tête. A ce sujet il disait «*que chacun de vous tourne sept fois sa langue avant de parler*». C'est sans nul doute l'extériorisation de ce caractère qui nous est rapporté dans cet autre hadith : «*celui qui a peur de Dieu qu'il dise du bien ou qu'il se taise* »

Son silence était corporel et surtout spirituel. Sa bouche ne proférait pas de futilités. Il parlait bref et utile. Ses membres savaient aussi se taire : ses mains, ses pieds, ses yeux, ses oreilles. Il savait aussi faire du silence autour de lui et dans sa famille. L'exemple le plus illustratif en la matière, est évidemment les retraites qu'il pratiquait au sein de la grotte Hira. Ainsi, il se retirait de toute effervescence pour se plonger dans la spiritualité. Il s'agit donc d'un silence actif et non passif. Se taire pour mieux construire. Dans ce cas le silence est une loupe qui permet d'établir un diagnostic sans complaisance. C'est un silence qui fouette la conscience pour accoucher d'autres.

Le silence hypocrite, égoïste est donc exclu de la morale islamique. Le prophète (saw) a été, on ne peut plus clair à ce propos : «*celui qui est témoin d'un mal qu'il se transforme par ses membres, s'il ne peut, par sa langue...* » C'est pourtant ce silence trompeur qui construit le monde d'aujourd'hui ? Hélas ! Combien sont-ils dans ce monde, à fermer les yeux sur des nombreux cas d'injustice, de crises ? Pire, ils créent de multiples distractions autour des fêtes, cérémonies, matchs, etc. pour détourner les consciences. Toute chose qui leur permet de mieux perver-

ter, de voler, de déjouer. Ne soyez donc pas étonnés que certaines parties de l'édifice s'effritent. L'inquiétude grandissante est que les musulmans, volontairement ou non, se retrouvent de plus en plus victimes ou auteurs, alors qu'Allah ne cesse de nous interpeller : «*vous êtes la meilleure communauté qu'on ait fait surgir pour les hommes vous ordonnez le convenable, interdisez le blâmable et croyez à Dieu* » S3V 110

## Le silence du musulman est réformateur.

Il reforme parce qu'il permet une mise en cause de la personne. D'abord, il donne l'occasion à l'individu de s'écouter ; chose rare, voire rarissime. Ainsi il conduit à une autoévaluation. L'homme se découvre ainsi sa personnalité. Il fait le compte de ses actions bonnes ou mauvaises, de ses forces et faiblesses, de ses réalisations et projets. D'un être passif, le silence le transforme en un acteur conscient et responsable de son devenir. C'est à cela que nous invite le calife Omar lorsqu'il dit : « *jugez vous vous-même avant même d'être jugé* »

En outre, le silence fait naître les remords, les regrets. C'est seulement quand l'on se tait que l'on entend les remontrances de notre conscience. Elle nous gronde, nous rappelle à l'ordre. A ce moment l'on découvre la gravité, la monstruosité de nos forfaits. L'on prend conscience de l'erreur et fond en désolation. De cette façon et du coup, non seulement le silence nous dévoile la trahison de notre âme, mais surtout de notre stupidité à nous laisser berner si facilement par quelque chose qui ne possède ni membres ni aines, pour des choses si éphémères. Quelle arnaque ! Nous découvrons notre ennemi (le nafs) et l'ampleur du combat que nous devons lui

livrer. Le grand combat selon les dires du prophète. La concentration nous procure une lucidité et une objectivité qui nous permet de cerner les voies et moyens pour éviter les choses blâmables.

En plus, il faut signaler que le silence est l'outil par essence le plus indiqué pour explorer notre mémoire très souvent droguée et engourdie par les diverses distractions. Celui qui sait se taire pour méditer, réfléchir, contempler n'oublie pas ou se souvient toujours. Cette vérité est inscrite dans le coran. S3V190.

## Le silence est la crème de l'adoration

La plupart des pratiques religieuses musulmanes exigent de la concentration ou visent la culture de cette dernière. Les exemples sont légions.

Dans un hadith, le prophète (saw) nous définit la foi : «*ala foi est l'acceptation par le cœur, l'attestation par la bouche et la pratique par les membres* ». Il en ressort clairement que le bruit n'est pas l'objectif recherché ici. Prononcer la foi, doit par-dessus tout, être le fruit d'une adhésion consciente. Que dire de la prière qui est essentiellement de la concentration.

L'on peut également supposer que la zakat cultive le silence. En effet il s'agit là de taire le bruit des ventres, les plaintes des miséreux, des opprimés. Par ricochet, ce silence de leur part, installe un climat favorable à la concentration du croyant. Quant au pèlerinage, nous remarquons tout simplement qu'il est une retraite spirituelle. D'autres pratiques observées par Mohamad (saw) telles que les prières nocturnes, les retraites spirituelles ont essentiellement pour substance le silence. De tels exercices spirituels forgent le calme, la tempérance, la lucidité. Répétés,

ils constituent un rempart contre l'éparpillement et rapprochent d'Allah.

C'est un silence qui part de Dieu pour nous y ramener. Alors, sachons nous taire !

Le silence est or. Nous devons tous apprendre à nous taire, surtout quand tout le monde parle. Un silence oui, mais pas une démission. A l'exemple du prophète, il s'agit de s'écarter du monde, le penser, le comprendre, l'intégrer pour mieux le gérer.

Nos structures religieuses peuvent s'inviter au débat, car le vide doit être comble par la promotion des retraites spirituelles, la création de centres appropriés. Mais en attendant, tout croyant doit se donner les moyens. Les demeures, les vacances, les congés, les ramadans, les voyages, les espaces verts peuvent servir de cadre pour la méditation.

Pour la bonne santé de notre foi, nous devons apprendre à prendre du recul par rapport à notre environnement. C'est plus qu'impératif par ces temps qui courent. Tout le monde critique tout le monde. Les uns s'assèment autour d'un thé pour parler de tout et de rien ; les autres délaissent les travaux pour deviser inutilement ; d'autres encore perdent plusieurs heures devant leur TV pour ensuite dépenser d'autres à se narrer ce qu'eux tous ont suivi. Que dire de tout le monde qui manque remarquablement de temps à consacrer à Dieu ? Que de temps perdus à parler, à écouter mais sans jamais s'écouter !

Il est évidemment indéniable que ce silence examinateur doit embrasser nos affaires de l'au-delà sans omettre celles terrestres ■

## Le CERFI fête ses 20 ans

Les Cercles d'études, de Recherches et de Formation Islamique (CERFI) a commémoré en fin décembre 2009 le 20e anniversaire de sa création. Placé sous le signe de l'in-

trospection pour une prospection dans l'avenir au service de la oumma islamique du Burkina, ce 20e anniversaire a tenu toutes ses promesses : exposition vente, journées portes ouvertes, conférences

publiques, dîner gala à Azalai Hôtel Indépendance, consultations médicales... ont enrichi le programme de l'activité. L'un des faits marquants de cette commémoration a été l'ouverture de son

immeuble bâti au sein de son siège au 1200 logements qui servira de cadre d'apprentissage et de formation. S'ajoute à cela le lancement du site web de l'association [www.cerfi.org](http://www.cerfi.org) ■

## Les enseignants musulmans en séminaire

La Cellule des enseignants musulmans, une commission spécialisée du CERFI a réuni les enseignants musulmans à Tougan pour un séminaire

régional de formation islamique du 29 au 31 décembre. «La fatiha : enseignements et valeur spirituelle» a été le thème de cette rencontre qui a regroupé une cen-

taine de participants venus de nombreux villes et villages du pays. De riches thèmes ont fait l'objet de cours, de causerie débat et de conférences. Ils se sont quit-

tés en se donnant rendez vous en août 2010 à Koudougou pour un séminaire national ■

## Le Congrès de la réforme

Le CERFI a réuni ses représentants à Ouagadougou du 26 au 28 décembre pour son 7e congrès ordinaire qui consacre la relecture des textes constitutifs de la structure, l'évaluation du bilan triennal du Bureau Exécutif

National et le renouvellement des instances dirigeantes. La centaine de congressistes a, à travers les travaux en ateliers adoptés d'importantes réformes : la réduction du nombre des membres de l'équipe dirigeante qui passe de 17 à 15 avec la création de nou-

veaux postes de responsabilités pour répondre aux besoins actuels de la structure. Sans oublier la volonté d'administrer désormais le CERFI conformément au découpage administratif du pays (Régions et communes). Le nouveau bureau, bien rajeuni

par le Collège électoral, a été élu et présente aux militants Il fonctionnera désormais sous la présidence du frère MOUSSA NOMBO, administrateur des services financiers pour un mandat de 3 ans ■

## Assemblée générale ordinaire de l'AEEMB.

L'Association des Elèves et Etudiants Musulmans au Burkina a pour sa part convié ses Conseils généraux en Assemblée générale statutaire au

Lycée Privé Ridwane de même que ses mobilisatrices provinciales en séminaire de formation. C'était du 24 au 29 décembre. C'était une occasion pour l'ex-

cusif d'entendre ses représentants, de faire des travaux en ateliers, des exposés, un panel sur la place du Conseil Consultatif dans le fonctionnement de l'AEEMB, et

de prendre de nouvelles résolutions pour 2010. Quarante provinces ont répondu à l'appel ■

## Bienvenue Dr. Thomas Abdallah

A l'occasion de son 20e anniversaire, le CERFI a convié à ces activités un invité de marque : il s'agit de Docteur Thomas Abdallah. Médecin français, le Dr. Abdallah est un musulman engagé dans le travail islamique depuis plus d'une vingtaine d'années à travers sa plume, ses activités et ses responsabilités. Membre du Conseil Français du Culte Musulman, il défend l'islam et les musulmans sur de nombreuses questions sensibles. Il a au cours de son séjour, animé de nombreuses conférences et cau-



sé débats à Ouagadougou et à Koudougou.

*La Preuve vous offre  
un espace publicitaire  
et d'annonce à des  
prix étudiés.  
Lisez et faites lire  
La Preuve!*